



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-18 – (5)

SÉANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de voix : 21

- Étaient présents :

Sébastien SOULIER, **Maire**.

Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUREUX, **Adjoints** ;
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrène SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS,
Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, , Mélodie RÉGALDO, **Conseillers** ;
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Yannick IHAMOUINA, Kévin PHALIP

- Secrétaire de séance : Anne THEVENOT

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-18 – (5) / Création des commissions municipales et désignation des membres :

Vu les articles L 2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Les commissions municipales sont composées de conseillers municipaux.

Leur rôle est d'étudier les affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal.

Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer huit commissions et d'intégrer la liste des commissions suivantes et leur membre dans le règlement intérieur du conseil municipal :

Commission finances et budget
Commission urbanisme, voirie et circulation
Commission sécurité et propreté
Commission écoles, jeunesse et péri-scolaire
Commission action sociale et EHPAD
Commission sports et vie associative
Commission culture et patrimoine
Commission vie économique et communication

publié le 30/04/26

Monsieur le Maire propose la composition des membres suivante :

1/ Commission finances et budget :

Président et référent : Sébastien SOULIER

| | |
|-------------------|---------------|
| Pierre BOLLIET | Xavier NOBLET |
| Romain BRETON | Claude PERET |
| Marion HOLVOET | Loïc ROUSSON |
| Martine LAMOUREUX | Anne THEVENOT |

2/ Commission urbanisme, voirie et circulation :

Adjoint délégué : Pierre BOLLIET

| | |
|-------------------|-------------------|
| Romain BRETON | Yannick IHAMOINA |
| Martine LAMOUREUX | Gilles LABOUREAU |
| Xavier NOBLET | Virginie MURCIANO |
| Mélodie REGALDO | |

3/ Commission sécurité et propreté :

Adjoint délégué : Pierre BOLLIET

| | |
|-------------------|----------------|
| Perrine BONNIER | Claude PERET |
| Martine LAMOUREUX | Marion HOLVOET |
| Yannick IHAMOINA | Kévin PHALIP |
| Gilles LABOUREAU | Nathalie PUCH |
| Virginie MURCIANO | Karim HADDAD |
| Stéphanie LEVERS | |

4/ Commission écoles, jeunesse et péri-scolaire :

Adjointe déléguée : Marion HOLVOET

| | |
|------------------|-----------------|
| Cendrine SOUYRIS | Anne THEVENOT |
| Romain BRETON | Mélodie REGALDO |
| Élodie PAULS | Karim HADDAD |
| Alexandra PUJOL | Perrine BONNIER |
| Loïc ROUSSON | |

5/ Commission action sociale et EHPAD :

Adjoint délégué : Xavier NOBLET

| | |
|-------------------|------------------|
| Romain BRETON | Élodie PAULS |
| Karim HADDAD | Alexandra PUJOL |
| Marion HOLVOET | Mélodie REGALDO |
| Martine LAMOUREUX | Stéphanie LEVERS |
| Virginie MURCIANO | |

6/ Commission sports et vie associative :

Adjoint délégué : Loïc ROUSSON

| | |
|-------------------|---------------|
| Kévin PHALIP | Anne THEVENOT |
| Martine LAMOUREUX | Loïc TEYSSIER |
| Xavier NOBLET | Élodie PAULS |
| Grégory LEBOFFE | |

7/ Commission culture et patrimoine :

Adjointe déléguée : Martine LAMOUREUX

| | |
|---------------|------------------|
| Nathalie PUCH | Claude PERET |
| Xavier NOBLET | Cendrine SOUYRIS |
| Élodie PAULS | |

8/ Commission vie économique et communication :

Adjointe déléguée : Anne THEVENOT

| | |
|-------------------|-----------------|
| Loïc ROUSSON | Loïc TEYSSIER |
| Karim HADDAD | Perrine BONNIER |
| Virginie MURCIANO | |

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, à main levée, le Conseil Municipal :

* **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions ;

* **CRÉE** les commissions suivantes :

Commission finances et budget
Commission urbanisme, voirie et circulation
Commission sécurité et propreté
Commission écoles, jeunesse et péri-scolaire
Commission action sociale et EHPAD
Commission sports et vie associative
Commission culture et patrimoine
Commission vie économique et communication

* **DÉSIGNE** les membres de chaque commission conformément aux propositions de Monsieur le Maire



Le Maire,
Sébastien SOULIER



publié le 10/04/26

